

Division 3D : match Cercle de liège-Perron 7 contre Verviers 1 du 1/10/2016

Faits : voir feuille de demande d'arbitrage établie par les équipes concernées, et arbitrage rendu par l'arbitre principal Paul Meerbergen. L'équipe de Verviers I va en appel contre la décision de l'arbitre.

Comité d'appel du 3/12/2016 : Philippe Coenrates (président), Alain Labaere, Claude Renard.

Parties présentes :

Verviers 1 : Michel Brenu, Eric Damseaux

Cercle de liège-Perron 7 : Peter Roel

Arbitre excusé (a transmis un courrier complémentaire motivant sa décision).

Audition

Le Président présente le comité d'appel et rappelle les règles et la procédure à suivre au cours de la séance.

Rapports de l'arbitre

Voir rapport de l'arbitre et lettre complémentaire.

Au niveau de la demande d'arbitrage, le comité est d'avis que chaque cercle engage, par sa signature, ce qu'il a lui-même écrit. Il estime néanmoins que les 2 parties doivent s'informer mutuellement de ce qu'elles ont écrit.

Au niveau de cette demande d'arbitrage, le comité constate des divergences entre les propos tenus par les 2 équipes. Il s'enquière alors plus précisément de la signification des enchères produites.

Il appert que :

- L'enchère de 2♣ n'a été alertée d'aucun côté. Cette enchère aurait dû être alertée.
- L'enchère de 2♥ a été alertée des 2 côtés de l'écran et expliquée de manière identique.
- L'enchère de 2♠ a été alertée des 2 côtés de l'écran et expliquée de manière identique.
- L'enchère de 2SA a été alertée par Ouest et expliquée comme étant court à ♠. Cette alerte et son explication n'ont pas été observées par Sud pour lequel il n'y a pas eu d'alerte. Cette enchère de 2 SA n'a pas été alertée de l'autre côté de l'écran.
- Toutes les alertes ont été faites avec le carton bleu. Les explications ont été uniquement verbales.

Le comité souligne l'importance d'écrire les explications, ce qui est d'autant plus pertinent quand les joueurs parlent des langues différentes.

Appel de Verviers 1

L'équipe de Verviers 1 conteste le fait qu'Ouest ait alerté pour dire qu'il était court à ♠. Verviers souligne également que sa signature sur le formulaire de demande d'arbitrage ne concernait que ce qu'il avait écrit, et non pas un accord sur la partie écrite par le Perron.

Explication du Cercle-Perron

Le joueur assis en Ouest explique avoir voulu jouer une partielle à ♥ avec ses 8 points et son singleton ♠. Il soutient avoir été créatif dans sa démarche qui est hors système. Il a ensuite voulu prévenir Sud qu'il était court à ♠.

Délibéré

Le comité considère que la séquence d'enchère produite par Ouest est cohérente avec son jeu. Le fait qu'Est ait annoncé 3SA montre également que celui-ci n'était pas conscient du singleton ♠ chez son partenaire. Le comité considère également qu'il n'était pas nécessaire pour Ouest d'expliquer qu'il était court à ♠. Il aurait très bien pu avoir 3 cartes dans la couleur.

Le score sur la donne reste inchangé.

Caution

La caution est remboursée

Philippe Coenraets (Président du comité d'appel)
